



Valor Portage

L'offre
de portage
salarial
du groupe
Freelance.com

 portage.com
Il est temps de travailler autrement

Le portage salarial

Principe

Imaginé il y a plus de 20 ans par la société Valor Consultants, aujourd'hui filiale du groupe Freelance.com, le portage salarial permet :

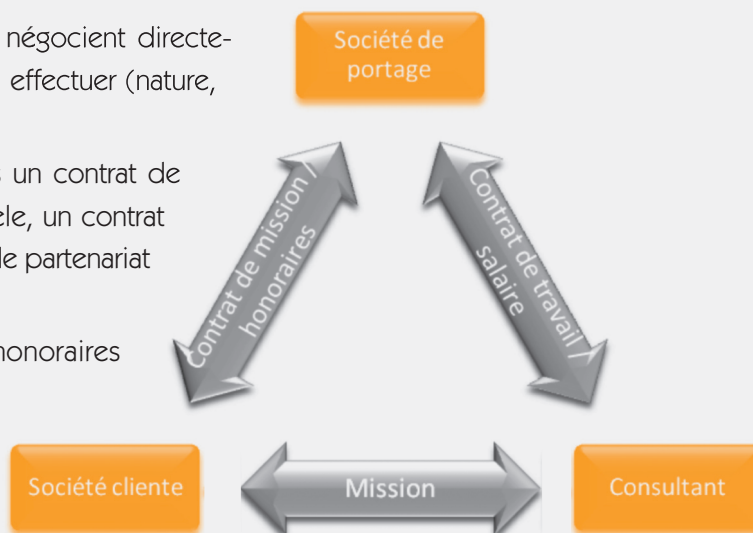
- **Au consultant** d'exercer une activité autonome (sous forme de missions), ou encore de tester un projet entrepreneurial, tout en continuant à bénéficier des avantages du statut de salarié
- **A l'entreprise** de faire appel à des prestataires individuels n'ayant pas de statut leur permettant de facturer

Inscrit à l'article 8 de la **Loi portant modernisation du marché du travail** du 25 juin 2008, **le portage salarial est une pratique parfaitement légale et réglementée** (articles L. 1251-64 et L. 8241-1 du Code du travail).

Fonctionnement

Le recours au portage salarial est une démarche extrêmement simple :

1. Le consultant et la société cliente négocient directement les modalités de la mission à effectuer (nature, durée, prix)
2. Nous, société de portage, signons un contrat de mission avec le client et, en parallèle, un contrat de travail ainsi qu'une convention de partenariat avec le consultant
3. Nous facturons au client les honoraires correspondant à la mission et versons au consultant un salaire égal au montant H.T. facturé diminué des charges sociales et frais de gestion



Que vous soyez un **consultant** autonome souhaitant bénéficier d'un statut simple et sécurisant, ou une **entreprise** recherchant une solution souple pour gérer ses prestataires individuels...

... **l'offre Valor Portage est faite pour vous !**



Notre offre

VALOR CONSULTANTS

Solution la plus complète, elle comprend :

- Des frais de gestion à partir de **6%** du montant H.T. facturé à votre client
- Le **paiement garanti de votre salaire** chaque mois travaillé ⁽¹⁾
- Le **suivi en ligne** de vos opérations et de votre budget disponible
- Un agrément formation
- Un Plan d'Épargne Entreprise (PEE)

VALOR ONE

Une solution souple caractérisée par :

- Des frais de gestion à partir de **5%**
- Une **rémunération garantie**, chaque mois travaillé, équivalente au minimum conventionnel ⁽²⁾
- La possibilité d'opter ou non pour le **paiement immédiat de votre salaire** ⁽³⁾, moyennant 2% de frais de gestion supplémentaires

Quelle que soit la solution retenue, vous bénéficiez :

- D'un CDI en statut cadre
- D'un gestionnaire de compte attitré
- Du traitement de vos frais professionnels
- D'une couverture d'assurance complète (juridique, civile, professionnelle)

Les Garanties de Valor Portage

- Une véritable expertise dans le portage salarial (conçu il y a 20 ans par Valor Consultants)
- Membre fondateur du SNEPS ⁽⁴⁾
- Certifié ISO 9001 (Valor Consultants)
- Filiale de Freelance.com, groupe coté en bourse, leader dans les prestations intellectuelles de haut niveau

⁽¹⁾ Quel que soit le délai de paiement de votre client, et ce à hauteur de 80% de votre salaire correspondant aux prestations du mois concerné

⁽²⁾ Le solde éventuel de votre salaire étant disponible à réception du paiement de votre client

⁽³⁾ Dans les mêmes conditions que pour l'offre Valor Consultants, soit à hauteur de 80%

⁽⁴⁾ Syndicat National des Entreprises de Portage Salarial



Valor Portage



42 avenue Sainte Foy • BP 82

92203 Neuilly-sur-Seine

tel : 01 55 62 19 19 • fax : 01 55 62 19 18

email : contact@portage.com

www.portage.com